

**Le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille : Quelle famille pour demain ?
Colloque organisé conjointement par la Chaire du Notariat et la Chaire Jean-Louis
Baudouin en droit civil
Jeudi 5 mai 2016**

Salon François-Chevrette, Faculté de droit Université de Montréal

Programme

8h30 : Accueil et inscription

8h45 : Mot d'ouverture : Brigitte Lefebvre, Professeure, Titulaire de la Chaire du Notariat, Faculté de droit, Université de Montréal

8h50 : **Allocution d'ouverture par la Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Me Stéphanie Vallée**

9h00 : Quelle famille pour demain ? : Les lignes de force du rapport

Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales. Le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, Alain ROY, Professeur, Faculté de droit, Université de Montréal

Au mois d'avril 2013, dans la foulée du jugement de la Cour suprême rendu dans la célèbre cause connue sous le nom de *Éric c. Lola*, le ministre de la Justice du Québec créait le Comité consultatif sur le droit de la famille (CCDF). Composé de dix experts provenant des milieux juridique et des sciences sociales, le CCDF s'est vu chargé de proposer au gouvernement du Québec les grands axes d'une réforme du droit de la famille, tant dans son volet conjugalité que dans son volet filiation et parentalité. Après deux ans d'intenses travaux, le Comité, que j'ai eu le privilège de présider, a produit son rapport comptant près de 800 pages. La conférence vise à présenter les grandes orientations de la réforme suggérée par le CCDF.

Alain Roy est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et président du Comité consultatif sur le droit de la famille (ministère de la Justice du Québec).

9h30 : Quelle famille pour demain ? : Contexte socio-démographique

Les familles du Québec : entre changements et continuités, Hélène BELLEAU, Professeure titulaire, INRS, Centre – Urbanisation Culture Société

A contre-courant d'une tendance actuelle à s'intéresser essentiellement aux changements vécus par les familles, cet exposé propose d'examiner aussi les continuités qui caractérisent tout autant les relations familiales contemporaines. S'il ne fait nul doute que les familles se sont transformées comme le souligne le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, nous présenterons des données très récentes et inédites qui montrent notamment l'importance, encore aujourd'hui, des liens de solidarité dans les pratiques économiques des couples et des familles. Nous nous intéresserons particulièrement aux couples vivant en union libre mais aussi aux familles recomposées.

Hélène Belleau, sociologue, s'intéresse depuis plusieurs années aux relations conjugales, à l'usage social de l'argent et à l'internormativité en lien avec l'encadrement légal des unions

libres. Professeure à l'INRS- Urbanisation, Culture et Société, elle est la directrice scientifique de l'équipe de recherche en partenariat *Familles en mouvance*, de l'*Observatoire des réalités familiales du Québec* et de la Banque de références bibliographiques Famili@. Elle a dirigé la revue internationale *Enfances, Familles, Générations* entre 2006 et 2014 et est l'auteure de plusieurs ouvrages dont le livre : *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 2011.

Quelles familles pour demain ? : Les changements conjugaux au cœur des transformations familiales, Céline Le BOURDAIS, Professeure, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Statistiques sociales et changement familial et directrice du département de sociologie de l'Université McGill

À l'instar de ce qui se passait en Occident, les familles québécoises ont connu des changements importants au cours des quatre dernières décennies. Poursuivant la baisse de la fécondité amorcée au tournant des années 1960, la conjugalité a par la suite connu de profonds bouleversements qui sont au cœur des transformations observées. Le recul du mariage, la montée graduelle de l'union libre et la progression de l'instabilité conjugale constituent dorénavant les principaux moteurs qui sous-tendent la composition et la dynamique des familles et rythment la vie des enfants. À ces changements s'ajoute la progression continue de l'accès des mères au marché du travail qui affecte les modes de gestion et la situation financière des conjoints.

Céline Le Bourdais est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en *Statistiques sociales et changement familial* et directrice du Département de sociologie de l'Université McGill. Souvent motivées par des questions de politiques publiques, ses recherches ont examiné et mesuré les bouleversements profonds que les familles ont connus au cours des 40 dernières années au Canada et au Québec. Plus récemment, elle s'est intéressée à la signification de l'union libre qu'elle examine à travers le prisme de la stabilité des unions et le partage de l'argent au sein des couples. Céline Le Bourdais est membre de la Société royale du Canada. En 2013, elle a reçu le « Canadian Population Society Award » pour son apport au développement de la démographie au Canada et le Prix Thérèse Guoin-Décarie de l'ACFAS pour sa contribution dans le domaine des sciences sociales. Elle était membre du Comité consultatif sur le droit de la famille.

10h30 Pause

10h45 : Quelle famille pour demain ? : Le couple

La « prestation compensatoire parentale » : proposition révolutionnaire prometteuse ou mécanisme inutilement compliqué ?, Jocelyne JARRY, LL.M.

La « prestation compensatoire parentale » apporte une réponse à la principale question posée au Comité par le ministère de la Justice, suite à l'affaire *Lola* : l'État doit-il imposer l'obligation alimentaire entre conjoints de fait ? Prenant appui sur la répartition des responsabilités parentales, la prestation proposée remplacerait l'obligation alimentaire entre les parents d'un enfant indépendamment de leur statut conjugal. Plutôt que d'imposer aux conjoints de fait les obligations légales reconnues entre époux en matière alimentaire, ce sont les époux, comme tous les parents, qu'on souhaite astreindre à une prestation compensatoire parentale universelle : est-ce pratiquement réalisable ?

Jocelyne Jarry est avocate et diplômée de la faculté en 1979. Elle exerce en droit familial depuis

plus de 35 ans. Chargée de cours à la faculté depuis 2007, elle y enseigne le « droit des personnes et de la famille » ainsi que le « droit des régimes matrimoniaux ». En 2008, elle a publié « *Les conjoints de fait au Québec : vers un encadrement légal* » (Éditions Yvon Blais). Elle enseigne à l'École du Barreau depuis plus de 25 ans et a écrit, en 1997, le texte de la Collection de droit portant sur l'obligation alimentaire, texte qu'elle a mis à jour pendant une douzaine d'années.

Les notions d'autonomie et de choix dans le cadre des relations personnelles au regard des intérêts féministes, Angela Campbell, Professeure, Faculté de droit, Université McGill

Cette présentation traitera du sujet des intérêts des femmes dans le cadre des relations personnelles. Nous soulignerons tout d'abord que, pour un bon nombre de femmes, les décisions concernant l'organisation de leurs vies familiales, intimes et patrimoniales sont éclairées, réfléchies, et non pas le résultat de gestes imprudents motivés uniquement par leurs émotions. Nous discuterons ensuite des notions de choix et d'autonomie dans la perspective des intérêts féministes. Finalement, nous questionnerons l'opportunité de distinguer les intérêts des femmes et épouses avec ceux des parents/mères.

Angela Campbell est professeure de droit à l'Université McGill. Ses projets scientifiques se concentrent sur les questions de droit de la famille, droit de la santé, droit pénal et droit des successions. Elle est actuellement la Vice-Principale Exécutive Adjointe (Politiques, Procédures et Équité) de l'Université McGill. En outre, elle a auparavant occupé les postes de Directrice de l'Institut de Droit Comparé de McGill et de Vice-Doyenne aux Études Supérieures de la faculté de droit de McGill.

Le devoir de respect, de fidélité et secours des époux : vraiment? Quel rôle pour l'État dans les rapports conjugaux? Louise Langevin, Professeure, Faculté de droit, Université Laval

Fortement influencé par la religion catholique, le C.c.B.C. imposait un devoir de respect, secours, et de fidélité aux époux. Un siècle plus tard, le CcQ mentionne encore ces devoirs, qui font aujourd'hui sourire à l'ère des unions sérielles monogames. Le devoir de fidélité semble avoir été davantage pensé pour contrôler la sexualité des femmes. Il demeure encore aujourd'hui une faute selon la loi sur le divorce. Le devoir de respect entre époux n'a pas empêché la violence conjugale à l'égard des femmes et le viol conjugal. Quant au devoir de secours, la durée des unions conjugales ne permet pas aux époux d'en faire la preuve. Ces devoirs législatifs imposés aux époux témoignent d'une certaine vision de la relation conjugale. Quel rôle l'État devrait-il jouer dans les rapports conjugaux?

Louise Langevin est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, à Québec, depuis 1991. De 2006 à 2009, elle a été titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval. Elle est aussi membre du Barreau du Québec depuis 1986, qui lui a décerné le Mérite Christine-Tourigny en 2010 pour son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. Elle a été secrétaire juridique auprès du très honorable Feu Antonio Lamer, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, Ottawa. Elle a été corédactrice de la *Revue Femmes et Droit* de 1999 à 2012 et a été active auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie de 2004 à 2009. Elle travaille avec les différents groupes de femmes du Québec.

Ses champs de recherche et d'enseignement portent sur les théories féministes du droit, les droits fondamentaux ainsi que sur les obligations conventionnelles et extracontractuelles. En 2012, elle a publié *L'indemnisation des victimes de violence sexuelle et conjugale* (en coll. N Des Rosiers et MP Nadeau, éd. Blais). En juillet 2014, cette monographie a obtenu le prix Walter-Owen de la Fondation de la recherche juridique qui vise à reconnaître l'excellence en matière de rédaction juridique et à récompenser d'exceptionnels projets canadiens qui renforcent la qualité de la recherche en droit au pays.

Elle a travaillé sur le consentement des femmes en matière contractuelle, sur les contrats de maternité de substitution, ainsi que sur la question de la traite des femmes, plus particulièrement la question des aides familiales domestiques immigrantes. Elle travaille présentement sur la question des tribunaux intégrés (domestic violence courts).

12h15 : Lunch

13h30 : Quelle famille pour demain ? : La filiation

Les fondements de la filiation : Édith DELEURY, Professeure émérite Université Laval, Présidente de la Commission de l'éthique en science et en technologie

La filiation de l'enfant né d'une procréation naturelle ; quels enjeux et quelles perspectives pour le droit civil québécois ? Anne-Marie SAVARD, Professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Bien que moins "spectaculaires" que pour d'autres sections du rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, certaines propositions concernant ce que le Code civil nomme aujourd'hui la "filiation par le sang" méritent d'être exposées et surtout discutées, dans le cadre de ce colloque. Ce sera d'ailleurs l'objectif de cette présentation, qui traitera principalement du nouveau titre proposé pour ce chapitre, de la requalification des "preuves" non judiciaires de la filiation et de la modernisation des règles relatives aux actions de filiation.

Anne-Marie Savard est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2009. En 2011, elle a soutenu une thèse de doctorat à l'Université Laval, intitulée «Le régime contemporain du droit de la filiation au Québec; d'une normativité institutionnelle à une normativité fusionnelle», sous la direction des professeurs Edith Deleury et Mikhaël Elbaz. Anne-Marie Savard s'est d'ailleurs mérité différents prix et bourses au cours de ses études supérieures. Elle a notamment été lauréate, en 2007, de la première édition du Concours «Cycle de conférences Nouveaux chercheurs» de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil.

Bien qu'elle enseigne et poursuive une partie de ses recherches dans le domaine du droit des personnes et de la famille, la professeure Savard s'intéresse et se spécialise également dans le domaine du droit et des politiques de la santé, plus particulièrement en ce qui concerne l'organisation et la gouvernance du système de santé, la contractualisation ainsi que les conflits d'intérêts en recherche. Anne-Marie co-dirige d'ailleurs les programmes d'études supérieures en droit et politiques de la santé à l'Université de Sherbrooke. Enfin, elle possède à son actif des publications au sein de revues scientifiques dans ce domaine et donne régulièrement des conférences dans le cadre de différents colloques nationaux et internationaux. AM Savard est notamment co-directrice, avec la professeure Bourassa-Forcier, de l'ouvrage collectif *Droit et politiques de la santé*, paru en 2014 aux Éditions Lexis Nexis et est co-fondatrice, avec des

collègues de la Faculté de droit de l'UdeS, du nouveau Groupe de recherches en droit et politiques de la santé.

La famille de demain : quelle place pour la maternité pour autrui ?, Michelle GIROUX, professeure titulaire, Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa.

La présentation sera l'occasion de se demander quelle place doit être accordée à la maternité pour autrui dans la famille québécoise de demain. Une discussion sera proposée sur les limites de l'encadrement juridique actuel concernant la maternité pour autrui, tant sur le plan du droit privé que du droit criminel ainsi que sur les propositions de réforme envisagées pour y pallier.

M^e Michelle Giroux est professeure titulaire à la Faculté de droit (Section de droit civil) de l'Université d'Ottawa. Elle détient une maîtrise en droit médical et éthique de l'Université de Londres et une licence en droit de l'Université d'Ottawa. Elle est membre du Barreau du Québec depuis 1989. Elle est, en outre, membre du Laboratoire de recherche interdisciplinaire sur les droits de l'enfant et du Centre de droit, politique et éthique de la santé de l'Université d'Ottawa. Elle fait aussi partie du Partenariat de recherche *Famille en mouvance* et de l'Alliance Recherche Université Communauté - Séparation parentale, recomposition familiale: parents et enfants à soutenir. Elle a été professeure invitée au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation Culture Société et à l'Université de Barcelone en Espagne. En 2013-2014, elle a assumé la présidence de l'Association québécoise de droit comparé. Elle a également fait partie du comité de juristes experts désigné par le gouvernement du Québec pour étudier la mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale du Québec sur la question de mourir dans la dignité dont le rapport a été rendu public en janvier 2013. Depuis juillet 2015, elle est membre du Comité consultatif de la Commission du droit de l'Ontario, sur le projet *Améliorer les dernières étapes de la vie*. Elle enseigne le droit médical et le droit des personnes et de la famille. Elle a prononcé plusieurs conférences, notamment sur les soins de fin de vie et sur la filiation par procréation assistée. Ses recherches portent principalement sur le droit fondamental de connaître ses origines biologiques ainsi que sur la maternité de substitution. Elle est l'auteure de plusieurs publications sur ces sujets ainsi que sur la sécurité du patient, les soins de fin de vie et autres thèmes de droit familial et médical.

15h00 : Pause

15h15 : Quelle famille pour demain ? : L'enfant

L'intérêt de l'enfant et l'autorité parentale, Johanne CLOUET, Chargée de cours, Faculté de droit, Université de Montréal

Figurant parmi les changements sociaux majeurs des dernières années dans les pays développés, les séparations conjugales sont de plus en plus fréquentes et surviennent de plus en plus tôt. Parmi l'ensemble des questions auxquelles seront confrontés les conjoints dans le cadre de leur rupture, celle relative à la garde de leur enfant mineur est sans doute la plus délicate. À défaut d'une entente entre les parties, la garde sera déterminée par le tribunal, qui pourra soit confier la garde de l'enfant à l'un des parents, soit plutôt opter pour la garde partagée entre les deux parents, selon ce que lui dicte l'intérêt de l'enfant concerné. D'aucun se sont peut-être étonnés du silence du *Comité consultatif sur le droit de la famille* quant à l'opportunité d'introduire une présomption législative à l'égard de l'une ou l'autre de ces deux modalités de garde, alors qu'une présomption de garde partagée est souhaitée par certains et que celle de

garde exclusive est revendiquée par d'autres. Notre exposé sera l'occasion de réfléchir à cette question à la lumière du critère de l'intérêt de l'enfant.

M^e Johanne Clouet a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université de Montréal en 2005 et a adhéré au Barreau du Québec l'année suivante. Elle a pratiqué au sein d'un cabinet montréalais avant d'entreprendre des études de maîtrise à la Faculté de droit de l'Université McGill où elle a obtenu son diplôme en 2008 avec les honneurs du doyen. Titulaire depuis 2015 d'un doctorat en droit réalisé à l'Université de Montréal (mention d'excellence), elle occupe actuellement un poste de chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

La famille recomposée, Hon. Pierre DALPHOND, Avocat, Stikeman Elliott

L'unité familiale n'a plus la stabilité d'antan. Outre les parents, s'ajoutent dans l'univers des enfants des nouvelles figures qui pourraient être aussi significatives et parfois plus. Faut-il reconnaître à ces personnes des droits et obligations à l'égard des enfants en raison de leur statut in loco parentis?

Médiateur accrédité, arbitre, professeur invité en droit et ancien juge doyen de la Cour d'appel, l'honorable Pierre Dalphond est avocat-conseil principal au bureau de Montréal de Stikeman Elliott, au sein du groupe du litige. Sa pratique est axée sur la prestation de conseils stratégiques dans tous les domaines du droit et il agit à titre de médiateur et d'arbitre commercial. Il enseigne aussi l'arbitrage interne et international à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le droit de correction : Hon. Céline HERVIEUX-PAYETTE, Sénatrice

16h45 : Mot de synthèse : Benoît Moore, Professeur, Titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil, Faculté de droit, Université de Montréal

17h15 Fin du colloque